

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

|  |   |  |
|--|---|--|
| Seine-et-Marne<br>et<br>Départements limitrophes | BUREAU ET RÉDACTION<br>Librairie E. LEMARIÉ<br>A DAMMARTIN-EN-GOÛLE | Paris<br>et<br>les autres Départements |
| UN ANCIEN NUMÉRO 2 fr.                           | ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent.                                | Un an..... 3 fr. 50                    |

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

16 février — M. Ribourd, ministre de France à Lisbonne est rappelé par le gouvernement français par suite de différends survenus entre les deux gouvernements.

— Une explosion formidable se produit à Kiel, à bord d'un nouveau cuirassé *Brandebourg*, au cours des exercices d'épreuve de ce bâtiment. On compte 41 morts et 9 blessés.

— Exécution capitale à Niort, de Marcel Sabourin, l'auteur du crime de Fief-de-Justice.

17 février — Dans la Baltique, une banquise se détache soudainement entre la partie sud du golfe de Finlande et la mer d'Aban, emportant au large près de cinq cents habitants.

— Tentative d'assassinat sur une vieille mendicante à Champigny. Les voleurs se retirent après avoir retourné infructueusement toute l'habitation. La victime est retrouvée garottée et couverte de graves contusions; elle portait, sur elle, une somme de dix mille francs en billets de banque, soigneusement cachée dans son corsage.

18 février — Elections législatives complémentaires. Dans les Alpes-Maritimes, M. Malaunessa ancien député est

élu. Dans la Haute-Savoie, M. Mercier repub. est élu. Dans la Manche, M. de la Mare est élu. Dans les Basses-Alpes, M. Hugues, invalidé, est élu.

— Elections municipales complémentaires dans les 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

19 février — De nombreuses perquisitions sont faites dans toute la France, aux domiciles des anarchistes signalés à la police.

20 février — Deux nouveaux attentats anarchistes ont lieu à Paris; l'un au n<sup>o</sup> 69 de la rue Saint-Jacques; l'autre au n<sup>o</sup> 47 du faubourg Saint-Martin. La bombe de la rue Saint-Jacques fait trois victimes; celle du faubourg Saint-Martin reste heureusement sans effet.

21 février — Le débat engagé depuis plusieurs jours à la Chambre sur le projet de loi relatif au relèvement du droit d'entrée des blés provenant de l'étranger est définitivement clos. Le droit de 7 fr. est adopté par 371 voix contre 172.

— Le gouvernement italien propose au parlement une série de projets d'impôts s'élevant à 100 millions et une certaine somme d'économies à réaliser pour couvrir le déficit du budget évalué à 177 millions.

22 février — Séance académique pour l'élection des successeurs de MM. Taine et de Mazade, M. de Hérédia est élu par

Et voix au 1<sup>er</sup> tour de scrutin. La succession au fauteuil de M. Taine est renvoyée à une date ultérieure.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Le mouvement de la population en 1893, pour la ville de Dammartin, se décompose ainsi :

|               |    |
|---------------|----|
| Naissances :  |    |
| Sexe masculin | 40 |
| Sexe féminin  | 47 |
| Total         | 87 |
| Mariages      | 12 |
| Décès :       |    |
| Sexe masculin | 46 |
| Sexe féminin  | 21 |
| Total         | 67 |

Cette année encore, nous ne pouvons que répéter avec regret ce que nous constatons depuis trop longtemps : c'est que notre population baisse de plus en plus.

— Le conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier à dix heures du matin pour la session ordinaire de Février.

Étaient présents MM. Hômar, maire et Moreau adjoint, ainsi que MM. Dupille Léonor, Michel, de Chalembert, Chartier, Dupille Stanislas, Lemarié, G. defroy, Berger, Chenevat, Mallet, Fourie.

La séance a présenté peu d'intérêt, aucune question importante n'étant inscrite à l'ordre du jour.

Le conseil a voté, à l'unanimité, le maintien d'une subvention de 600 fr. à M. Boulay, instituteur, et une autre de 200 fr. à M. Pilardeau, instituteur-adjoint,

Une subvention de 20 francs a été

accordée à la société des instituteurs de Seine-et-Marne.

Sur la demande de M. le Maire, le Conseil municipal s'est transporté rue du château, pour examiner sur le terrain les modifications apportées par M. l'ingénieur du département, au plan d'alignement de cette rue.

Une décision définitive sera prise à cet égard dans une séance fixée au Vendredi 9 Mars prochain.

— Un sans-travail, qui semble se reposer sur son casier, Mahé Pierre, né en 1851, dans l'arrondissement de St-Nazaire, arrivait à Dammartin le 15 février. Il ne sut pas éviter un gendarme qui le questionna sur ses moyens d'existence.

Mahé avoua qu'il se nourrissait du produit de la mendicité à défaut de travail dont il ressent le chômage depuis le mois de décembre.

Le tribunal condamne ce vagabond à 15 jours de prison. (Publicateur)

### SAINT-MARD

Ainsi qu'il y avait lieu de le supposer, nous avons reçu d'une source autorisée, cette fois, la note suivante, sous forme de réfutation au dernier article paru dans la *Petite Gazette* de dimanche dernier.

Dans sa dernière réplique aussi remplie d'inexactitudes que démesurément développée, et qui n'est qu'une banale périphrase de ma réfutation du 11 février, l'infatigable correspondant de la *Petite Gazette* revient avec une ardeur nouvelle sur l'affaire du balayage.

Ce qui ressort de plus clair dans son verbiage c'est la découverte, la stupéfiante découverte, à l'œil nu ou autrement, d'un 2<sup>e</sup> balai, oui, d'un 2<sup>e</sup> balai opérant sournoisement dans un autre quartier du pays, comme si ce n'était pas assez d'un seul pour soutirer tout l'argent de nos poches.

Tremblez bons contribuables ! ou plutôt non, rassurez-vous ; car si ce journaliste

d'occasion avait regardé les choses de près, comme il le conseille si bien aux autres, il n'aurait pas pris des vessies pour des lanternes, et aurait bien vite reconnu que ce nouvel engin, si ce n'est pas un canard, n'était qu'un vulgaire balai sans aucune attache officielle.

Quant au 1<sup>er</sup>, à l'authentique balai municipal, il est tout aussi innocent que le second de ce dont on l'accuse, car tout le monde sait aujourd'hui, excepté ceux qui sont intéressés à ne pas s'en souvenir, qu'il a toujours fait son service régulièrement, et qu'il n'a jamais opéré pour le compte d'aucun des mariages en question, qui se souciaient fort peu du reste de ses services, ayant l'un et l'autre des voitures à leur disposition.

Tout cela est de notoriété publique aujourd'hui. Alors, pourquoi cette polémique passionnée, cette attaque injuste, correspondant malintentionné ? Est-ce pour étaler votre érudition ? Mais vous savez bien qu'on n'a de l'esprit, avec de la barbe au menton ou non, que si l'on reste dans la vérité, car rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable. Il doit briller partout. ....

Où bien alors est-ce pour poser un lapin aux habitants de Saint-Mard ? Ce serait dans ce cas, faire une injure grave à leur bon sens bien connu.

Allons ! il ne vous reste plus qu'à reconnaître loyalement que vous avez mal vu ou que vous avez été mal informé et qu'il n'y avait dans la circonstance aucun abus d'autorité à flétrir, car, qui ne se trompe pas ici-bas ? *errare humanum est*, sinon, nous serons forcés de reconnaître votre mauvaise foi invétérée. Et si dans ces conditions vous persistez à enfourcher votre cheval de bataille, le casque en tête et la lance à la main, pour faire la guerre à des abus qui n'existent pas, souvenez-vous que l'illustre Don Quichotte de la Manche, suivi de son fidèle écuyer monté sur un baudet, a fait de même avant vous et n'a combattu que des moulins à vent.

Bien que nous ayons déclaré ne prendre aucune part au débat qui s'est élevé au sujet du trop fameux balai municipal, il a été de notre devoir de nous livrer à une petite enquête de laquelle il semble résulter que notre

correspondant qui était de bonne foi en signalant un fait qui lui paraissait injuste a été victime d'une coïncidence toute fortuite qui lui a fait croire que le balayage dont il a été question résultait d'ordres donnés par la municipalité de Saint-Mard, alors qu'il n'en était rien.

Cette opinion nous est toute personnelle et n'a nullement la prétention de modifier celles de nos correspondants qui, nous aimons à le croire se tiendront pour satisfaits. E. L.

Saint-Mard va décidément de l'avant ; les constructions nouvelles se succèdent et bientôt l'avenue de la gare sera entièrement garnie d'habitations.

On nous apprend que le terrain situé entre l'avenue et la gare vient d'être vendu pour y établir un café-restaurant, et on prête à l'acquéreur l'intention de proposer à la commune de Saint-Mard et à l'administration du chemin de fer du Nord, le terrain nécessaire pour l'établissement d'un tronçon d'avenue destiné à mettre plus directement la commune en rapport avec la station à laquelle on ne parvient actuellement que par un détour de quelques centaines de mètres.

Nous applaudissons sans réserve à cette excellente idée qui permettra à l'acquéreur du terrain de tirer un excellent parti de son exploitation, et permettra également à la commune de Saint-Mard de se rapprocher d'autant du chemin de fer.

### MOUSSY-LE-NEUF

Le froid altère certains individus aussi bien que la chaleur, ou pour mieux dire, il y a des gens qui éprouvent en toute saison le besoin de s'humecter le palais, témoin le sieur Belin,



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 000000 097192

sujet belge, qui, mercredi dernier, en trait à l'auberge Remy, en compagnie d'un de ses compatriotes, pour se faire payer un petit verre. Au moment où son compagnon était occupé à solder le montant de la consommation, Belin qui était plus altéré que jamais, aperçut à sa portée un litre de Rhum qu'il cassa d'abord de l'œil, puis par un tour de main des plus habiles, il fit passer le litre dans sa poche et prit la fuite.

Mais la police est là qui toujours veille, et le garde-champêtre de Mussy-le-Vieux, voyant à une certaine distance un individu qui buvait à même une bouteille en courant, se douta de quelque méfait; il arriva assez à temps pour constater qu'il y avait eu du Rhum dans le flacon que notre gaillard dégustait avec tant d'avidité.

Appelé à s'expliquer sur la provenance de la susdite liqueur, notre larron après avoir feint de ne rien comprendre, a été conduit à Meaux devant M. le Procureur de la République qui trouvera assurément le moyen de le faire parler.

#### FRESNES

Dimanche matin, vers 11 heures, la femme Prieur, journalière à Fresnes, recevait la visite de son fils et de sa bru avec laquelle elle est en mésintelligence.

Divers propos aigres-doux furent échangés entre les deux femmes. Tout à coup la femme Désémery se jeta sur sa belle-mère, la renversait et la frappait brutalement de coups de poing sur la figure.

Cependant Désémery qui tout d'abord était resté à l'écart intervenait pour dégager la veuve Prieur et maîtriser son épouse qu'il obligeait à sortir. Mais celle-ci encore fort excitée marquait son dé-

part en déchirant les rideaux de la fenêtre et en cassant quatre carreaux.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

(Écho de la Brie)

#### MOUVEMENT DE LA POPULATION

D'une statistique publiée récemment, il ressort que la population globale de la France atteignait en 1892, 38,343,142 habitants.

Voici comment elle se répartissait en Seine-et-Marne :

|  |         |
|--|---------|
| Population légale.....                   | 356,709 |
| Mariages.....                            | 2,763   |
| Divorces.....                            | 81      |
| Naissances :                             |         |
| Enfants légitimes (sexe masc.)....       | 3,636   |
| — — (sexe fem.)....                      | 3,487   |
| Enfants naturels (sexe masc.)....        | 213     |
| — — (sexe fem.)....                      | 232     |
| Total.....                               | 7,568   |
| Morts-Nés :                              |         |
| Sexe masculin.....                       | 177     |
| Sexe féminin.....                        | 132     |
| Total.....                               | 309     |
| Décès :                                  |         |
| Sexe masculin.....                       | 4,495   |
| Sexe féminin.....                        | 3,872   |
| Total.....                               | 8,367   |
| Accroissement de la population... Néant. |         |
| Excédent des décès.....                  | 799     |

Pour toute la France, les décès l'emportaient de 20,041 sur les naissances.

#### FAITS DIVERS

##### POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Desormais les guichets affectés aux opérations postales seront fermés à 4 heures du soir les dimanches et jours fériés.

Les guichets du Télégraphe resteront ouverts comme par le passé jusqu'à 9 heures.

Cette mesure, bien entendu ne concerne pas les bureaux qui ferment complètement à 3 heures du soir les dimanches et jours fériés.

#### LA CULTURE DANS L'OISE

D'après les renseignements officiels sur 48,214 exploitations rurales relevées par les agents du fisc dans le département de l'Oise 40,146 sont inscrites au rôle du faire valoir direct.

Voilà un chiffre éloquent et bien digne d'appeler l'attention sur l'importance de la petite propriété.

#### CONCOURS MUSICAL

On sait que la société musicale de Crépy : *Les Enfants du Valois*, organise un concours musical pour le 10 Juin 1894.

Il vient d'être envoyé aux sociétés de l'Oise et des départements circonvoisins, les feuilles d'adhésion et le règlement du Concours de musique d'harmonie, de fanfares et de trompes de chasse, organisé par la Fanfare « *Les Enfants du Valois* » avec le concours des habitants, sous les auspices de la Municipalité, et sous la Présidence d'honneur de :

M. le marquis de Fleury, ancien maire de Crépy C\*, et M. Maxime Clair, Président d'honneur de la Fanfare, et sous le patronage de :

M. Franck Chauveau, sénateur.

M. Gaillard, député, \*.

Président du Jury : M. Victor Lory.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

##### DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Carré Louis, 49 ans, bouvier à Nanteuil-le-Haudouin. Tapage nocturne, 3 fr. d'amende.

Nivoit Aimé, 35 ans, rentier à

Nanteuil. Divagation de chien sans collier, 1 fr. d'amende.

Marinier Louis, 24 ans, Md. boucher à Ermenonville. Même contravention, même condamnation.

Corbie Ernest, cultivateur à Silly-le-Long. Même contravention, même condamnation.

Pommery Charles, 28 ans. bouvier à Peroy-les-Gombries. Abandon de bestiaux, 2 fr. d'amende.

Leclerc Charles-Louis, 30 ans, charretier à Ver. Roulage (défaut d'éclairage) 2 fr. d'amende.

Dieudonnat Isidore-Barthélemy, manouvrier à Nanteuil. Ivresse 3 fr. d'amende.

Deposte Alexandre, charretier à Nanteuil. Ivresse, 4 fr. d'amende.

Vendrick Charles Louis, 38 ans, aubergiste à Oignes. Négligence dans la tenue du registre des voyageurs, 2 fr. d'amende.

#### Monsieur Pain-Cher

Tel est le nom sous lequel un journal parisien désigne M. Méline, président de la Commission des douanes et instigateur de la loi qui vient d'être votée à la Chambre, pour le relèvement du droit d'importation sur les blés de provenance étrangère.

*Monsieur Pain-Cher!* le nom est assez bien trouvé, car étant donné que le pain est la base de la nourriture et souvent même l'unique ressource alimentaire de l'ouvrier des champs qu'on est impuissant à protéger contre la concurrence de la main-d'œuvre étrangère, il est pénible de penser que cette classe déjà si malheureuse va être appelée à prélever sur son maigre salaire de quoi subvenir aux exigences de la spéculation, car il ne faut pas se le dissi-

muler, on a le désir de protéger l'agriculture, mais, comme toujours, c'est la spéculation qui en aura le profit, en vertu de ce principe cité par un ancien ministre, M. Yves Guyot : « La spéculation est l'âme du commerce. »

Si comme l'a dit aussi M. Rouvier, qui fut également ministre : « la spéculation est nécessaire à la prospérité d'un pays, » nous la verrons bientôt triompher, lorsqu'il s'agira de réaliser un bénéfice de 25 à 30 millions sur les stocks considérables qui viennent depuis deux mois s'emmagasiner dans nos ports et qui représentent largement la consommation d'une année.

Mais ce qui, dans tout cela, paraît être surtout un comble, c'est la désinvolture avec laquelle M. Graux, rapporteur du projet de loi, prétend que la démocratie est intéressée à l'élévation du droit sur le blé, mesure qui d'après son opinion aura pour effet d'arrêter l'émigration incessante des ouvriers des campagnes et d'empêcher les ouvriers ruraux de venir faire concurrence aux ouvriers des villes. Cette étrange théorie essentiellement paradoxale est bien digne de notre fin de siècle, qui contrairement à la précédente, manifeste un certain dédain pour la vie pastorale.

Messieurs les citoyens, de leur côté, en prennent à leur aise lorsqu'ils prétendent que les droits protecteurs permettront aux agriculteurs d'augmenter le prix de la main-d'œuvre et qu'en résumé les ouvriers agricoles ne seront pas plus malheureux lorsqu'ils auront à payer un ou deux sous de plus sur leur pain de quatre livres.

Un raisonnement semblable peut être tenu, jusqu'à un certain point, par les ouvriers d'industrie dont les salaires varient entre 6 et 8 fr. par jour, mais comment l'appliquer raisonnablement

aux ouvriers agricoles dont la journée moyenne atteint à peine 3 francs.

Décidément, *Monsieur Pain-Cher* n'est pas tendre pour nos *paisibles ruraux* et il pourrait volontiers dire comme un second abbé Terray « qu'il les compare à des éponges qu'il ne faut pas craindre de pressurer. »

Le plus inquietant dans tout cela, c'est que, à la grande satisfaction de nos rivaux, la France se dépeuple, alors que les mesures dites de protection, inventées, nous dit-on, pour assurer le maintien de sa prospérité, produisent un effet diamétralement opposé.

*Jacques Bonhomme*

## JUILLY

*(Suite)*

Il est assez probable que la seigneurie de Juilly était divisée au XII<sup>e</sup> siècle, car à côté des membres de la famille de Saint-Denis, apparaissent d'autres seigneurs de Juilly, entièrement indépendants des premiers.

Il est fait mention de Guy de Chappes, seigneur de Juilly, qui épousa Petronille, dame de Chanlot, fille de Manassès comte de Bar-sur-Aube. (1)

De ce mariage naquit Peronnelle de Chappes, dame de Juilly et de Chanlot, qui, en 1221, épousa Guy de Joinville, seigneur de Sailly, fils puîné de Geoffroy IV, sire de Joinville et d'Helvilde de Dampierre. (2)

Guy de Joinville ou de Chappes reconnu par acte authentique qu'il tenait de Thibaut, comte de Champagne et de la comtesse Blanche, sa mère, le château et le bourg de Juilly, « jurable et rendable à grande et petite force. » Le cartulaire de Champagne, de la Chambre des comptes, possédait un acte semblable de l'année 1206, dans lequel il

était énoncé que le bourg et les dépendances de Juilly relevaient immédiatement de Clérembault de Chappes, son neveu. (3)

De ce mariage naquirent : Robert, seigneur de Sailly ; Simon de Joinville ; Guillaume, seigneur de Juilly ; Agnes, dame de Dommartin, qui épousa Anselme, seigneur de Dampierre en Estenois dont elle était veuve en 1259, et Péronnelle, dame de Château-Commun près Meaux, épouse de Charin, chevalier, désignée comme sœur de Philippe de Juilly en un titre du trésor du roi de l'année 1274. (4)

Guillaume de Joinville, seigneur de Juilly est cité dans un ancien coutumier de Champagne de 1670. Ce seigneur épousa, avant l'an 1276, Marie de Tanlay, fille de Robert de Courtenay, seigneur de Tanlay et de Marguerite de Mello. Il est également cité dans un acte de l'an 1280, par lequel il fait don d'un courtil aux Jacobins de Troyes (5)

Jean de Joinville, seigneur de Juilly, fils des précédents, servit dans l'armée de Flandre en 1305. En 1312, il transporta à Louis, roi de Navarre et comte de Champagne, deux cents livres de rentes en terres à Fonchières, Savoie, Bierné et autres lieux. Il est encore cité en une charte de l'an 1314.

Philippe et Guillaume de Juilly leurs enfants, héritèrent de leurs biens et Guillaume fut tué à la bataille de Saint-Omer l'an 1339 ainsi que l'indique un compte de Barthelemy du Drach, trésorier des guerres du roi. (6)

Il est question de Jean de Châtillon, seigneur de Dours, de Saint-Hillier, de Souvain et de Jonchéry, dans un arrêt du 26 mai 1369, entre Jacques Lempereur et Jean de Nantouillet, chevalier. La femme de Jean de Châtillon, dont

on ignore le nom, est qualifiée dame de Juilly. (7)

Jean de Châtillon accompagna le roi Charles VI dans son voyage de Flandre en 1382 et il mourut le 23 janvier 1397.

Robert de Juilly, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui parvint à la charge de grand-maître de l'ordre en 1376, était seigneur de Juilly. (8)

Le 31 mai 1394, Guillaume du Plessis, écuyer, domicilié à Juilly, vendit aux religieux de Sainte-Croix un muid de blé froment de rente perpétuelle et non rachetable. (9) *(à suivre)* E. L.

(1) — Anselme, Hist. des gr. off. T. 6 p. 142.

(2) — Anselme, Hist. des gr. off. T. 6 p. 700.

(3) — Du Cange, Gén. de la fam. de Joinville p. 9.

(4) — Du Cange, Gén. de la fam. de Joinville p. 9.

(5) — Anselme, Hist. des gr. off. T. 6 p. 700.

(6) — Du Cange, Hist. de St-Louis, Gén. de Joinville, p. 10.

(7) — Duchesne, Hist. de la maison de Châtillon p. 564. Anselme, Hist. des gr. off. T. 6 p. 123.

(8) — F. A. Denis, Not. sur Juilly Thieux, p. 24.

(9) — Archiv. nat. seric. S. 1001<sup>a</sup>.



Un brave pochard visite le Père-Lachaise. Il lit sur des centaines de tombes :

« Bon mari... Bonne épouse... Excellent ménage... Femme dévouée... »

— Allons, dit-il philosophiquement, c'est encore-là que sont les meilleurs ménages.

\* \* \*

Un vieux paysan, appelé par ses concitoyens aux honneurs de l'écharpe municipale, harangue en ces termes ses nouveaux administrés ;

« Mes chers concitoyens,  
« Mon cœur n'oubliera jamais l'heureux jour où vous avez fait à mes cheveux blancs l'honneur de les mettre à votre tête ».

Etude de M<sup>e</sup> Dangoise, notaire à Dammartin

## 58 HECTARES

1272

### Terres, Prés et Bois

en 65 pièces dont une de 9 hectares

Moussy le-Neuf, Mousay-le-Vieux,  
Vémars et Mauregard

à adjuger en détail ou par lots

à MOUSSY-LE-NEUF en la salle d'école  
par le ministère de M<sup>e</sup> DANGOISE

Le Dimanche 25 FÉVRIER 1894  
à midi et demi très précis

#### FACILITÉS DE PAIEMENT

S'adresser pour tous renseignements  
à M<sup>e</sup> DANGOISE, notaire à Dammartin

### MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande  
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15  
rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.  
Abonnements : Un an, 6 fr ; Six mois  
3 fr.

à LOUER à DAMMARTIN

### Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Remise,  
sise, 3, rue de l'Hôtel-Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue,  
N° 5.

UN JEUNE MENAGE, le mari  
Jardinier, la femme Couturière  
demande place dans une maison  
bourgeoise.

BONNES RÉFÉRENCES

S'adresser au bureau du Journal



## L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER  
à DAMMARTIN, (S- & -M)  
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules  
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et répar-  
ture.

Pièces de précision — Remontage  
de pendules à l'année.

Réparations garanties

### PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les  
soins apportés aux pièces qui lui sont  
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez  
Madame Veuve Ethis

### LE CIDRE ET LE POIRE

Revue mensuelle des intérêts pomologiques

Organe des comices et syndicats agricoles et de  
sociétés agricoles de France.

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et  
l'Administration à M. Ferd. MULLER, Secré-  
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

POUR EVITER LES MALADIES, LISEZ ICI  
**Journal de la Santé**

(CRÉÉ EN 1884)

Paraissant tous les DIMANCHES  
en 32 pages avec gravures dans le texte  
Conseiller médical indispensable à la famille

Chaque numéro contient 25 articles instructifs  
d'utilité pratique et de lecture agréable.

52 Consultations gratuites. — 2 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 fr. Union postale : 8 fr.  
Bureaux : 6, Boulevard Montmartre, Paris. (Téléphone)

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin.